vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl
Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles
Safety, quality and environmental services

Rapport n° : P03894 1143

BELAC 040-INSP F163931

○ Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11 ○ Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
○ Brabant tél : 02 674 57 11 ○ Wallonie tél : 081 432 611

Rési code : 1

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux : [redacted]

Installation :
Nom, Prénom : APPARTEMENT
Adresse : AM DER HOFWIESEN 28
CP + Commune : 4750 BUTGENBACH
Tél. : . . . /

Propriétaire / gestionnaire : [redacted]

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) ○

☒ Art 270	☒ mise en usage ○ mobile	○ modification ○ temporaire	○ extension	☒ Art 86 ○ Art 87 ○ Art 88 ○ Art	○ Art 271bis ○ Art 278 ○ Art ○ Art	☒ **Unité d'habitation** ② **Unité de travail domestique** ③ **Parties communes** ④ **Unité de travail**
○ Art 271	○ périodique	○ contrôle	○			
○ Art 276 : renforcement		○ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation				

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur
EAN 54 [redacted] ○ EAN non communiqué ☒ Compt. kWh non placé
Compt. kWh n° : Index jour : nuit :
Protection branchement (A) : ○20 ○25 ○32 ☒40 ○50 ○63 ○80 ○100 ○.....
○ Compt. kWh exclusif nuit : n° : Index nuit :

Données installation
Conçue pour U_N : ○ 230 V ○ 3x230 V ○ 3N400 V ○.....
Courant nominal maximum (A) : ○20 ○25 ○32 ○40 ○50 ○63 ○80 ○100 ○.....
Câble d'alimentation tableau principal : 4 X 10 mm² - Type : EXVB
Type de prise de terre : ☒ boucle de terre ☒ barres / piquets ○

Description installation ☒ Voir annexe(s)
Dispositif diff. gén. : 40 A / 300 mA Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux :
VOIR SCHEMA EN ANNEXE

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	☒ Appareils	☒ Matériel	☒ I>/section	☒ Schémas	☒ Contrôle bcl de défaut
○ Résistance de dispersion de la prise de terre : 5 Ω		○ Isolement général : > 1 MΩ			☒ Continuité de terre		☒ Test dispositif diff.

Le dispositif différentiel général : ○ était plombé ☒ a été plombé ○ n'a pas été plombé ○ ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation ☒ **Néant**
NEANT
Internet-ort 25578. 27/10/11

Infractions Installation existante ○ **Néant**

Remarques ○ **Néant**
EQUIPOTENTIELLES EN ATTENTENT DE RACCORDEMENT

Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :
○ La nouvelle installation est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.
○ ~~L'installation existante~~ ~~est conforme~~ ~~n'est pas conforme~~ ~~au RGIE.~~

L'installation électrique doit être recontrôlée avant 19/10/2026 au plus (*)
○ par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur :
Nom : DELFOLIE Agent n° 3894 Date : 19/10/2011

Pour le Directeur Général : Signature

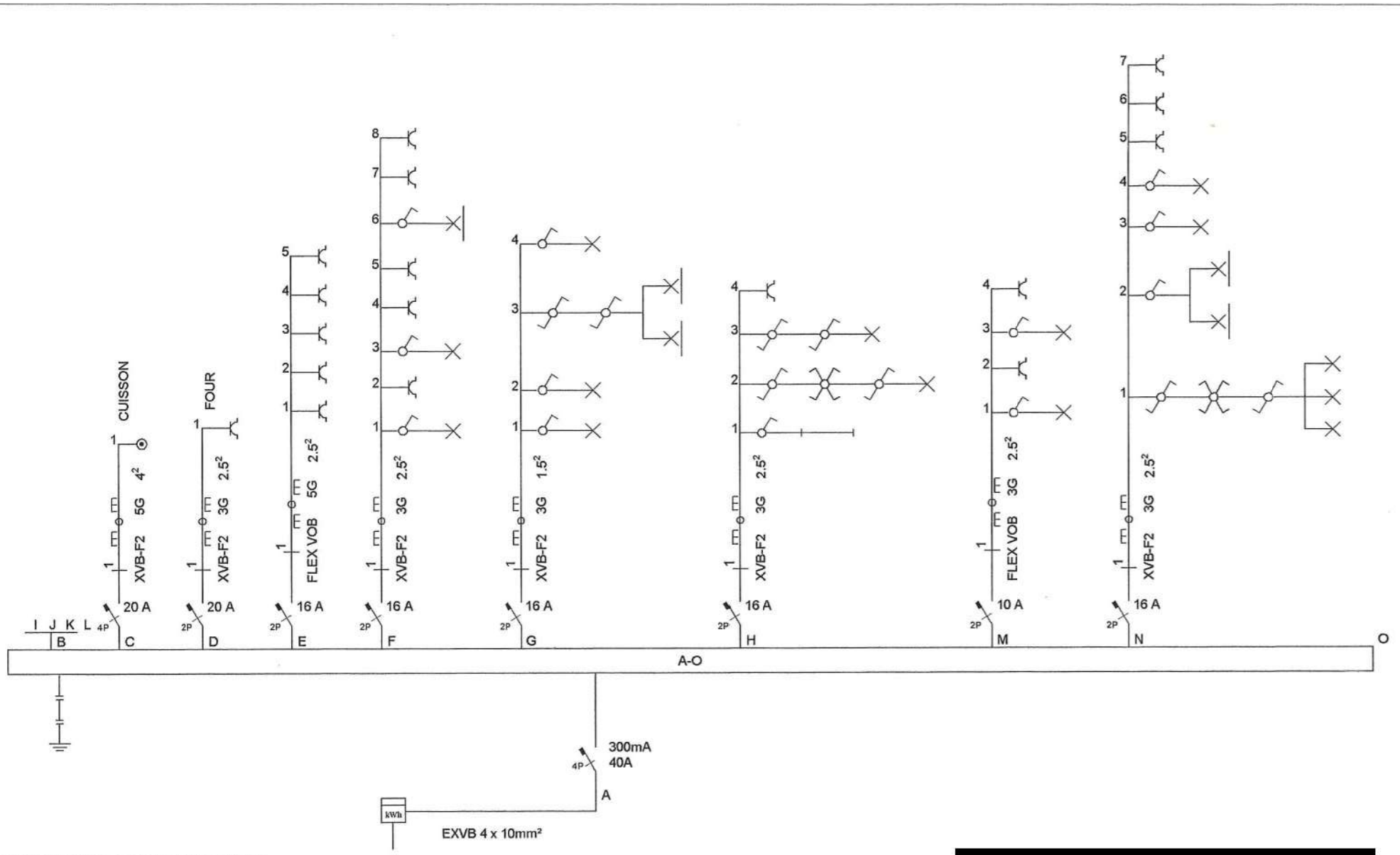
Annexe(s) : ○ Schéma(s) de position : 2 ○ Schéma(s) unifilaire(s) : 2 ○

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

○ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
○ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

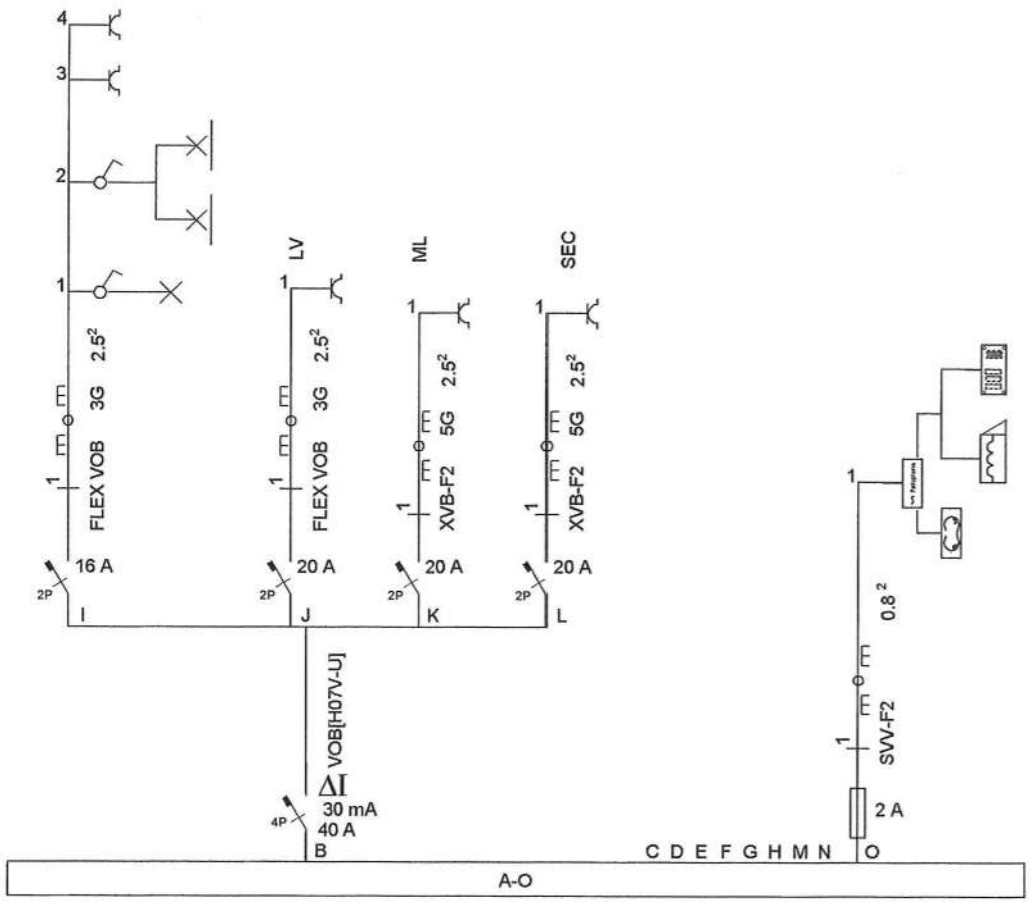
15 001 0 1 22



UNIFILAIRE APPART 1ER

[redacted]

INSTALLATEUR	ORGANISME DE CONTROLE	CHANTIER	3 x 400V + N - 50Hz
[redacted]	Organis. -	Nom [redacted]	
	Nom -	Rue An der Hofwiesen, 28	
	Date	Comm	
	Sign Mickael DELFOLIE	Sign	

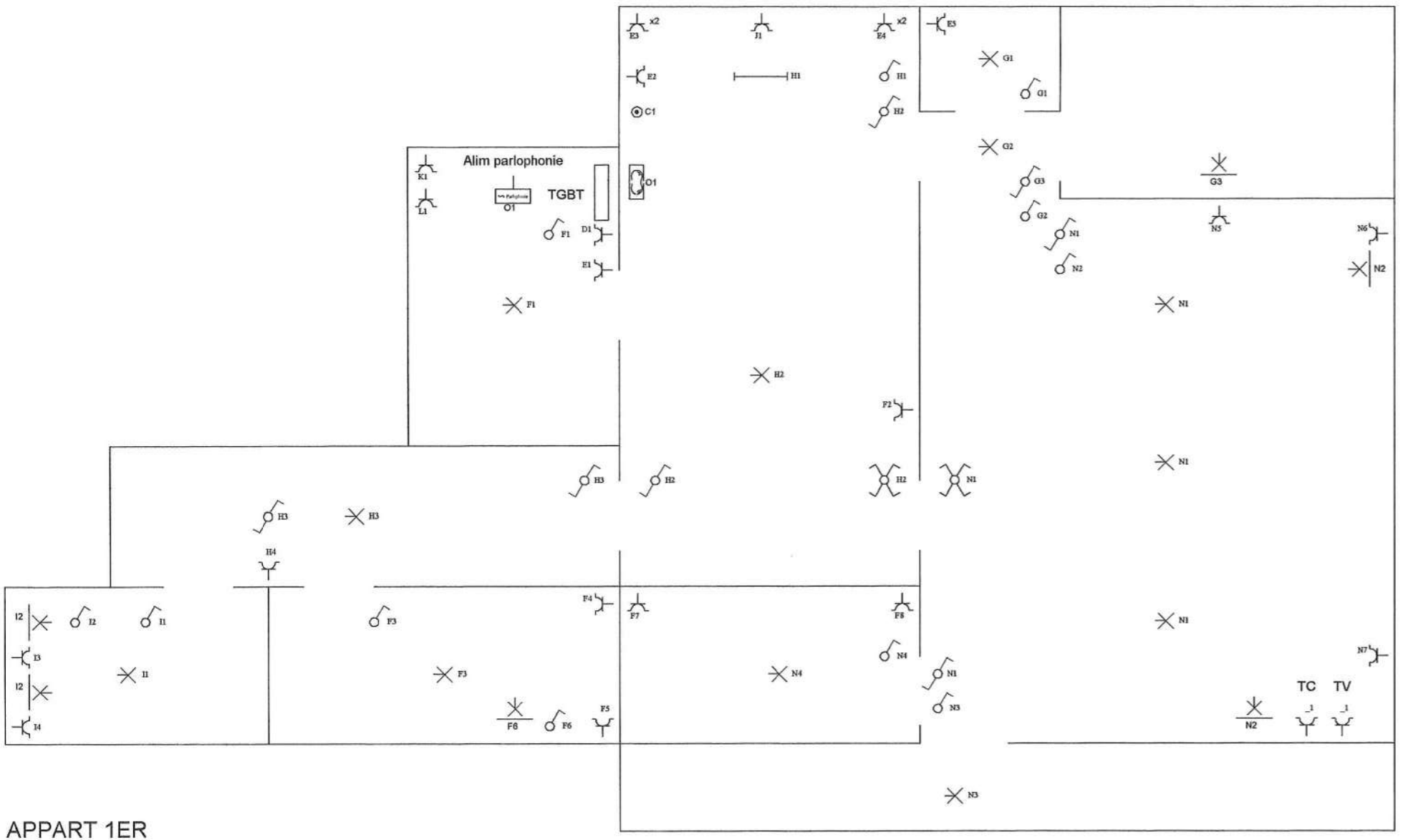


UNIFILAIRE APPART 1ER

INSTALLATEUR	ORGANISME DE CONTROLE	CHANTIER	3 x 400V + N - 50Hz
[redacted]	Organis. - Nom - Date Sign	[redacted] An der Hofwiesen, 28	

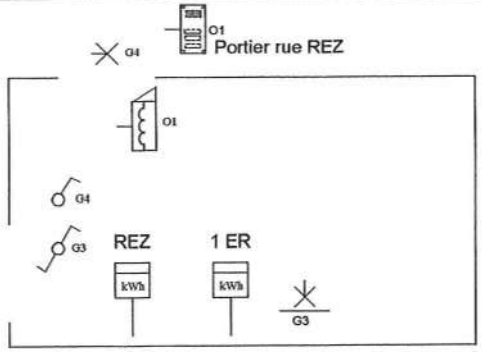
Mickael DELFOLIE Agent 0894

13/10/



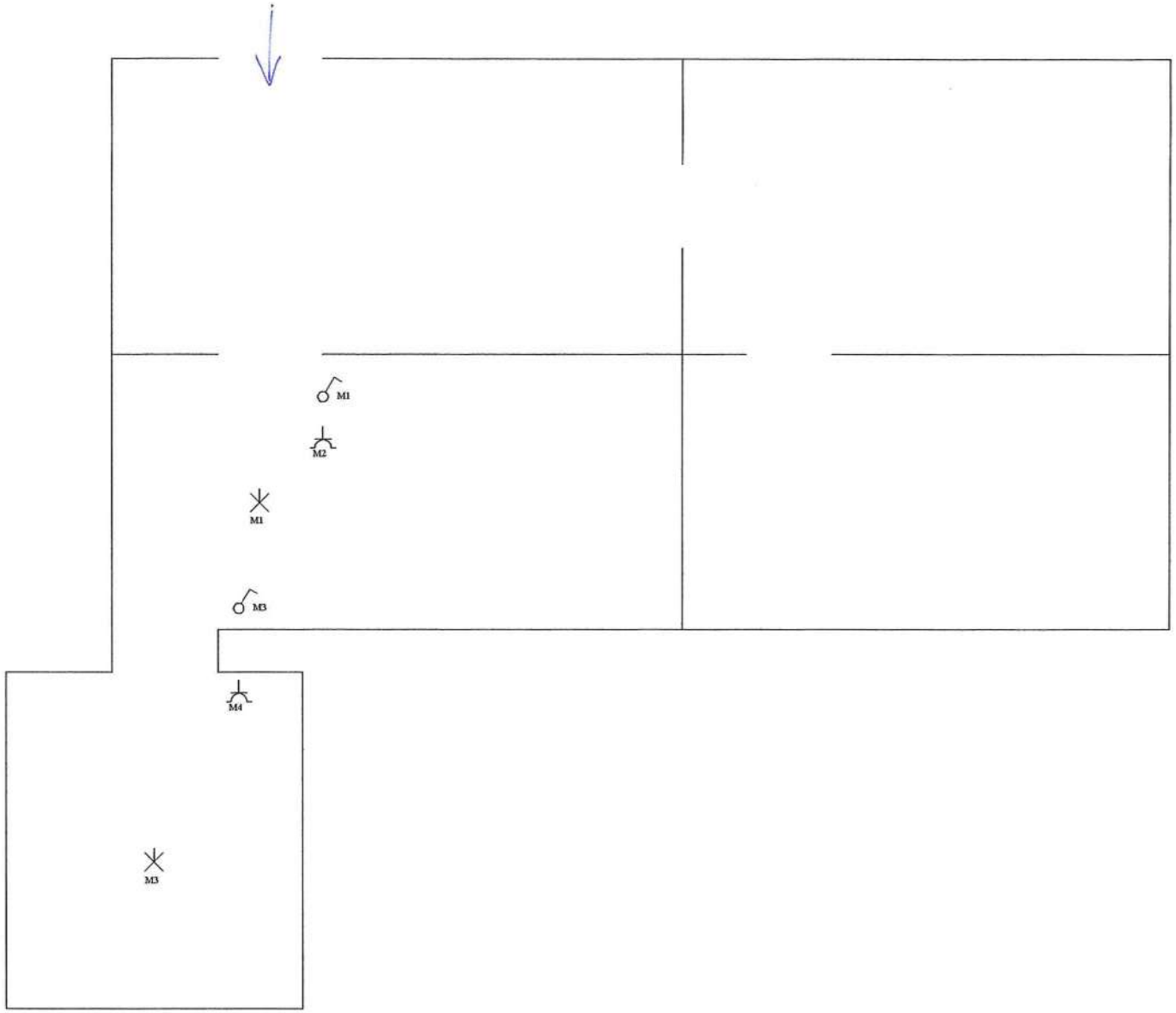
APPART 1ER

INSTALLATEUR	ORGANISME DE CONTROLE	CHANTIER	3 x 400V + N - 50Hz
[redacted]	Organis. Nom Date Sign Mickael DELFOLIE Agent 3964 19/10/11	[redacted] Am dr Hofwiesen, 28	[redacted]



HALL REZ

INSTALLATEUR	ORGANISME DE CONTROLE	CHANTIER	3 x 400V + N - 50Hz
[redacted]	Organis. VINCOTTE Nom Mickael DELFOLIE Date Agent 3894 Sign 19/	[redacted] An der Hofwiesen, 28	



CAVES APPART 1ER

INSTALLATEUR	ORGANISME DE CONTROLE	CHANTIER	3 x 400V + N - 50Hz
[redacted]	Organis. VINÇOTTE Mickael DELFOLIE Agent 3894 Nom Date 19/10/[illegible] Sign	[redacted] An der Hofwiesen, 28	